BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT
LIBRARY of PARLIAMENT

ÉTUDE GÉNÉRALE

L'itinérance au Canada : définitions et recensements

Publication n° PRB 08-30F
Le 29 décembre 2008
Revue le 17 mai 2012

Havi Echenberg
Hilary Jensen

Division des affaires sociales
Service d'information et de recherche parlementaires

L'itinérance au Canada : définitions et recensements
(Étude générale)

La présente publication est aussi affichée en versions HTML et PDF sur IntraParl (l'intranet parlementaire) et sur le site Web du Parlement du Canada.

Dans la version électronique, les notes de fin de document contiennent des hyperliens intégrés vers certaines des sources mentionnées.

This publication is also available in English.

Les ***études générales*** de la Bibliothèque du Parlement présentent et analysent de façon objective et impartiale diverses questions d'actualité sous différents rapports. Elles sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires.

Publication n° PRB 08-30F
Ottawa, Canada, Bibliothèque du Parlement (2008)

TABLE DES MATIÈRES

1 DÉFINIR « L'ITINÉRANCE » AU CANADA 1

2 RECENSER LES ITINÉRANTS AU CANADA 3

3 OBSTACLES MÉTHODOLOGIQUES 4

4 QUE SAVONS-NOUS DE L'AMPLEUR DE L'ITINÉRANCE AU CANADA? 4

5 EN BREF […] 5

ANNEXE – TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT

L'ITINÉRANCE AU CANADA : DÉFINITIONS ET RECENSEMENTS*

1 DÉFINIR « L'ITINÉRANCE » AU CANADA

La définition d'un problème a d'importantes incidences sur le plan des politiques : non seulement cette définition peut déterminer l'idée qu'on se fait de l'ampleur du problème, mais elle peut aussi en circonscrire les solutions éventuelles. Puisqu'il n'existe pas au Canada de définition « officielle » de l'itinérance (aussi appelée « sans-abrisme »), les défenseurs des droits des itinérants, les chercheurs et les décideurs ont interprété le problème de multiples façons [1]. La plupart d'entre eux relèvent deux aspects importants de l'itinérance : la situation de l'itinérant en matière de logement et la durée ou la fréquence des périodes d'itinérance [2].

L'itinérance est un terme qui englobe diverses situations en matière de logement. Ces situations représentent différents degrés de sans-abrisme [3].

- À une extrémité, *l'itinérance absolue* est une catégorie étroite qui ne comprend que les personnes vivant dans la rue ou dans des refuges d'urgence.
- Le degré intermédiaire du problème est *l'itinérance cachée,* qui concerne les personnes qui n'ont pas de chez-soi, mais qui vivent dans une voiture, chez leur famille ou des amis, ou dans un établissement de séjour de longue durée.
- À l'autre extrémité, *l'itinérance relative* est une large catégorie qui englobe les personnes qui habitent dans un logement non conforme aux normes ou qui courent le risque de perdre leur logement.

On peut aussi imaginer l'itinérance comme une pyramide où l'itinérance absolue n'est que « la partie visible de l'iceberg ». Certaines organisations soutiennent que pour chaque itinérant visible dans la rue, il y en a quatre dont l'itinérance est cachée [4].

Figure 1 – Pyramide de l'itinérance

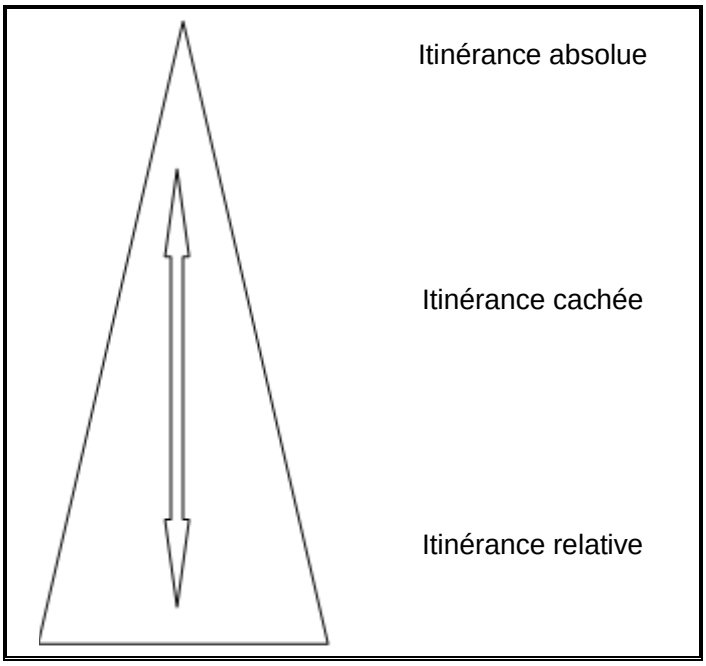

La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) a élaboré une typologie de l'itinérance appelée ETHOS (abréviation du nom anglais *European Typology of Homelessness and Housing Exclusion*)[5]. Selon la FEANTSA, l'itinérance existe dans trois « domaines » :

> Le fait d'avoir un logement peut être interprété comme : avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement *(domaine physique)*; avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales *(domaine social)*; et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*)[6].

Selon cette représentation plus approfondie, l'itinérants se répartissent en différentes catégories : les personnes « sans abri » (qui vivent dans la rue ou dans des refuges d'urgence), les personnes « sans logement » (qui vivent dans divers types de foyers ou d'établissements), les personnes qui ont un « logement précaire » (notamment du fait qu'elles vivent sous la menace d'expulsion ou de violences), et les personnes qui ont un « logement inadéquat » (c.-à-d. un logement qui n'est pas conforme aux normes ou qui est surpeuplé). Un tableau récapitulatif, comprenant des informations sur les conditions de vie de chacune des 13 sous-catégories, est annexé à la présente étude. Ces sous-catégories ont également été retenues dans des études canadiennes[7].

Outre les conditions de logement, les définitions de l'itinérance comprennent souvent un élément temporel. En effet, la fréquence et la persistance des périodes d'itinérance peuvent être des éléments importants à considérer pour bien comprendre le problème et y trouver une solution. Nous dégageons les grandes catégories suivantes :

- *l'itinérance chronique*, itinérance de longue durée ou répétitive, que vivent souvent les personnes atteintes de maladies chroniques ou de problèmes de toxicomanie;
- *l'itinérance cyclique*, qui découle d'un changement dans les conditions de vie, par exemple, le fait d'avoir obtenu son congé d'un établissement;
- *l'itinérance temporaire*, d'une durée relativement courte, parfois causée par une catastrophe naturelle ou l'incendie d'une maison[8].

Les divers aspects de l'itinérance sous-tendent les différentes définitions de ce terme. Certaines organisations en ont adopté une définition large. Les Nations Unies (ONU), par exemple, situent le problème de l'itinérance dans le discours sur les droits de la personne[9]. La Fédération canadienne des municipalités (FCM), dans le cadre de son Système de rapports sur la qualité de vie, dresse une liste de plusieurs situations qu'elle assimile à l'itinérance; ainsi, elle parle des gens qui vivent dans un endroit qui n'est pas propre à l'habitation, par exemple un parc (itinérants sans toit), dans un refuge d'urgence, dans un établissement de séjour de longue durée (itinérants sans logement), ou dans une logement appartenant à des membres de la famille ou des amis (itinérants invisibles)[10].

Toutefois, il faut des définitions plus concises de l'itinérance si l'on veut accomplir des tâches concrètes comme le recensement des itinérants ou la prestation de services aux itinérants. Pour la section des services communautaires et de quartier de la municipalité de Calgary, les itinérants sont « les personnes qui n'ont pas de domicile fixe où elles pourraient retourner à leur gré »[11]. Dans la définition retenue par le comité directeur en matière d'itinérance de l'agglomération métropolitaine de Vancouver, on trouve en outre un élément temporel. Ainsi, dans un rapport récent, cet organisme considère comme itinérants les gens « qui ne disposent pas d'un chez-soi pour lequel ils paient un loyer et où ils s'attendent à demeurer pendant plus de 30 jours »[12].

2 RECENSER LES ITINÉRANTS AU CANADA

Malgré la visibilité de l'itinérance au Canada, il n'existe pas de statistiques nationales fiables sur l'ampleur de la population des itinérants[13]. Le Secrétariat national du Canada pour les sans-abri estime que ce problème touche environ 150 000 personnes[14], mais d'autres sources parlent de près de 300 000 itinérants[15]. Ce manque de données fiables pourrait nuire à la capacité du pays de s'attaquer à l'itinérance et a été déploré par des observateurs internationaux. Pendant un séjour au Canada en octobre 2007, par exemple, Miloon Kothari, qui était alors Rapporteur spécial du Secrétaire général sur le logement adéquat, a déclaré qu'il était « déçu que le gouvernement ne soit pas en mesure de fournir des statistiques fiables sur le nombre d'itinérants »[16]. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a exprimé des préoccupations semblables[17].

3 OBSTACLES MÉTHODOLOGIQUES

Il est évidemment difficile de recenser une population composée de gens qui n'ont ni domicile fixe ni adresse permanente et dont beaucoup sont des « itinérants cachés », d'autant plus qu'il s'agit d'une population instable où il y a toujours des gens qui entrent dans l'itinérance et d'autres qui en sortent. Statistique Canada a réalisé une étude de faisabilité portant sur divers types de recensement de la population itinérante à l'échelle nationale [18], et a conclu qu'un recensement complet des itinérants risquerait d'être d'un coût prohibitif (10 millions de dollars) et de présenter d'importants défis sur le plan méthodologique [19].

Entre-temps, les gouvernements nationaux d'autres pays ont publié des statistiques officielles sur l'ampleur de leurs populations respectives d'itinérants. Dans le cadre de son recensement de 2006, l'office australien de la statistique (Australian Bureau of Statistics – ABS) a recensé 104 676 personnes en situation d'itinérance absolue ou relative dans le pays [20]. L'organisme français de la statistique, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), a également entrepris des études sur la population d'itinérants en France. L'INSEE a constaté que, pendant une période d'une semaine en janvier 2001, plus de 86 000 itinérants adultes avaient fait un séjour dans des refuges ou avaient bénéficié de services de repas chauds [21]. Parmi ces itinérants, 8 p. 100 « dormaient dans un lieu non prévu pour l'habitation » [22]. Cette étude est certes d'une portée limitée, notamment parce qu'elle ne prend pas en compte l'itinérance cachée en France; néanmoins, tout comme l'étude australienne, elle constitue un exemple d'une action nationale menée en vue de recueillir des statistiques sur l'itinérance.

4 QUE SAVONS-NOUS DE L'AMPLEUR DE L'ITINÉRANCE AU CANADA?

La capacité du système de refuges au Canada donne une idée du nombre d'itinérants au Canada. Les données à ce sujet sont recueillies par l'Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), qui fait partie de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement fédéral. Le SISA comprend une base de données nationale sur les organisations dispensant des services aux itinérants ainsi que sur la population qu'elles aident [23]. Selon le SISA, il existe 1 128 refuges d'urgence et de transition dans le pays [24]. De ce nombre, 823 refuges représentant plus de 25 000 lits sont situés dans des collectivités désignées par l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), qui relève de la SPLI [25].

Statistique Canada recueille également des données sur le système des refuges. Au moment du recensement de 2006, 905 refuges comptant plus de 19 000 occupants ont été recensés [26]. Ces statistiques sont certes informatives, mais la population des refuges au Canada ne constitue bien évidemment qu'une partie de la population totale des itinérants.

En outre, des organisations municipales ou non gouvernementales se sont efforcées de recenser la population d'itinérants dans diverses villes canadiennes [27]. Le recensement effectué par la ville de Calgary a établi que dans la nuit du

14 mai 2008, 4 060 Calgariens étaient dans une situation d'itinérance absolue, soit une augmentation de 18,2 p. 100 depuis 2006[28]. Le comité directeur de l'agglomération de Vancouver sur l'itinérance a recensé 2 660 itinérants le jour de son étude en 2008[29]. Si le nombre d'itinérants dans la ville de Vancouver s'est accru de 6 p. 100 entre 2005 et 2008, ce chiffre a bondi de 35 p. 100 dans les autres municipalités de l'agglomération métropolitaine de Vancouver[30]. Enfin, la ville de Toronto a estimé que 5 052 personnes vivaient dans la rue, dans des refuges ou dans d'autres établissements le jour de son recensement de 2006[31].

Les méthodes employées dans ces études varient, ce qui complique les comparaisons entre les villes. Par exemple, pour estimer le nombre d'itinérants vivant dans la rue, la ville de Calgary a utilisé une analyse de régression fondée sur des données antérieures[32], alors que les chercheurs de Vancouver ont fondé leurs estimations sur des entrevues menées dans des emplacements clés[33]. Malgré ces différences, les résultats de toutes les études représentent des estimations prudentes de l'ampleur de la population d'itinérants dans leurs villes respectives. En raison des difficultés liées à la mesure de l'itinérance cachée ou relative, aucune tentative de recensement des itinérants ne peut être complète. En outre, les recensements qui ont été faits donnent une estimation de l'ampleur d'une population à un moment donné dans le temps; ils ne déterminent pas le nombre de personnes susceptibles de vivre une situation d'itinérance au cours d'une certaine période de temps, comme un mois ou une année, selon l'évolution de la situation en matière de logement[34].

5 EN BREF […]

En l'absence de définition unique, le mot « itinérance » recouvre diverses situations en matière de logement et de sans-abrisme. De même, en grande partie parce que la mesure de cette population pose d'importants problèmes d'ordre méthodologique, il n'existe pas de statistiques précises sur l'ampleur de l'itinérance au Canada. Donc, les chercheurs et les décideurs s'en remettent à ce qui peut être mesuré dans la pratique. Les renseignements sur la capacité des refuges et les recensements locaux effectués à des intervalles plus rapprochés apportent des éclairages utiles sur l'itinérance au Canada.

NOTES

* Le présent document est le premier d'une série de trois publications de la Bibliothèque du Parlement portant sur l'itinérance. Les deux autres, qui portent sur les raisons de l'itinérance et le profil démographique de la population itinérante au Canada, seront publiés sous peu.

1. Les définitions de « l'itinérance » varient, les auteurs cités présentant chacun les leurs. Notre publication ne cherche pas à parvenir à une définition unique de « l'itinérance »; elle met plutôt en relief les diverses significations de ce terme.

2. En anglais, le terme habituel est *homelessness,* mais certains auteurs parlent plutôt de *houselessness,* afin d'éviter la confusion au sujet des connotations affectives du mot *home* (foyer). Par exemple, voir Sabine Springer, « Homelessness: a proposal for a global definition and classification », *Habitat International*, vol. 24, 2000, p. 475 à 484.

3. Marie-Chantal Girard, « Determining the Extent of the Problem: The Value and Challenges of Enumeration », *Revue canadienne de politique sociale*, vol. 58, 2006, p. 104.

4. Social Planning and Research Council of British Columbia (SPARC BC), *In the Proper Hands: SPARC BC Research on Homelessness and Affordable Housing*, 2007, p. 5 (http://vancouver.ca/projectcivilcity/ collaboration/pdf/housing/IntheProperHands.pdf).

5. FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), *ETHOS 2007 : Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*, 2007 (http://www.feantsa.org/files/indicators_wg/ETHOS2007/general/ FR_2007EthosLeaflet.pdf).

6. *Ibid*.

7. Voir, par exemple, City of Calgary Community and Neighbourhood Services, *Biennial Count of Homeless Persons in Calgary: 2008 May 14*, 15 juillet 2008 (http://www.calgary.ca/docgallery/bu/cns/ homelessness/2008_count_full_report.pdf).

8. Patricia Begin *et al*., *Les sans-abri*, PRB 99-1F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 8 janvier 1999, p. 8 et 9.

9. ONU-Habitat, *Housing Rights* (http://www.unhabitat.org/categories.asp?catid=282).

10. Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes : logement abordable et itinérance : tendances et enjeux*, rapport thématique n° 4, 2008, p. 18 (http://www.fcm.ca/CMFiles/qol2008-f1vxj-3272008-2487.pdf).

11. City of Calgary Community and Neighbourhood Services (2008), p. 2 [traduction].

12. Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness, *Still on Our Streets […] Results of the 2008 Metro Vancouver Homeless Count*, décembre 2008 (http://www.metrovancouver.org/planning/homelessness/Homlessness%20Docs/HomelessCountReport2008Feb12.pdf), p. 4 [traduction].

13. Ressources humaines et Développement social Canada, *Comprendre l'itinérance*, 14 août 2008 (http://www.rhdsc.gc.ca/fra/sans_abri/renseignements_generaux/ comprendre_itinerance.shtml).

14. Sarah Pye, « L'Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) : Utiliser les technologies de l'information et des communications pour mieux comprendre l'itinérance », Secrétariat national pour les sans-abri, Gatineau (Québec), s.d., p. 1 (http://www.hifis.ca/resources/hifis/usinginfotech_f.pdf).

15. Gordon Laird, *Shelter – Homelessness in a Growth Economy: Canada's 21st Century Paradox*, Sheldon Chumir Foundation for Ethics in Leadership, Calgary (Alberta), 2007, p. 4 (http://www.chumirethicsfoundation.ca/files/pdf/SHELTER.pdf).

16. Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement : Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard*, « Addendum: Preliminary Note on the Mission to Canada (9-22 October 2007) », A/HRC/7/16/Add.4 (en anglais seulement), 28 février 2008, par. 8 (http://www2.ohchr.org/english/issues/housing/visits.htm) [traduction].

17. Nations Unies, Conseil économique et social, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte : Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : Canada*, 22 mai 2006, par. 28, E/C.12/CAN/CO/4; E/C.12/CAN/CO/5 (http://www.unhcr.org/refworld/docid/45377fa30.html).

18. François Laflamme, *Survey of Homelessness in Canada: Street Component Feasibility Study*, Statistique Canada, 11 avril 2001.

19. Girard (2006), p. 102.

20. Chris Chamberlain et David MacKenzie, *Counting the Homeless: Australia, 2006*, Australian Bureau of Statistics, 2008, p. vii (http://www.ausstats.abs.gov.au/ausstats/subscriber.nsf/0/57393A13387C425DCA2574B900162DF0/$File/20500-2008Reissue.pdf).

21. Cécile Brousse, Bernadette de la Rochère et Emmanuel Massé, « Hébergement et distribution de repas chauds : Le cas des sans-domicile », *INSEE Première*, janvier 2002, p. 1 (http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP823.pdf).

22. *Ibid*., p. 2.

23. Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, *Concernant l'Initiative du SISA*, 10 septembre 2008 (http://www.sisa.ca/initiative/index-fra.shtml).

24. Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, *Statistiques sur la capacité d'hébergement dans les collectivités désignées de l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance*, 1er juin 2008, p. 3 (http://www.hifis.ca/resources/hifis/ShelterCapacityStatistics-June2008_FR.pdf).

25. *Ibid*.

26. Statistique Canada, « Certaines caractéristiques des logements collectifs et de la population (25) et type de logement collectif (17) pour la population dans les logements collectifs, pour le Canada, les provinces et les territoires, Recensement de 2006 – Données intégrales (100 %) », 12 juin 2008 (http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=0&GC=99&GID=614135&GK=NA&GRP=1&IPS=&METH=0&ORDER=1&PID=93192&PTYPE=88971&RL=0&S=1&SUB=0&ShowAll).

27. Pour un tableau sommaire des recensements (estimations ponctuelles) d'itinérants dans des municipalités dans l'ensemble du Canada, voir Institut canadien d'information sur la santé, *Améliorer la santé des Canadiens 2007-2008 : Santé mentale et itinérance*, Ottawa, 2007, p. 10 et 11 (http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/mental_health_report_aug22_2007_f.pdf).

28. City of Calgary Community and Neighbourhood Services (2008), p. i.

29. Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness (2008), p. 1.

30. *Ibid*., p. 2.

31. City of Toronto, « 2006 Street Needs Assessment: Results and Key Findings », *Toronto Staff Report*, 20 juin 2006, p. 3 (http://www.toronto.ca/housing/pdf/streetneedsassessment.pdf).

32. City of Calgary Community and Neighbourhood Services (2008), p. 1.

33. Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness (2008), p. 5 et 6.

34. J. David Hulchanski, *A New Canadian Pastime? Counting Homeless People*, University of Toronto, décembre 2000, p. 2 (http://intraspec.ca/Hulch_CountingHomelessPeople%5B1%5D.pdf).

ANNEXE – TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT *

		Catégorie opérationnelle	Situation de vie		Définition générique
> Catégorie Conceptuelle >	SANS ABRI	1 Personnes vivant dans la rue	1.1	Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1	Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1	Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
			3.2	Logement provisoire	
			3.3	Hébergement de transition avec accompagnement	
		4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1	Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1	Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
			5.2	Hébergement pour travailleurs migrants	
		6 Personnes sortant d'institutions	6.1	Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération
			6.2	Institutions médicales (*)	Reste plus longtemps que prévu par manque de logement
			6.3	Institutions pour enfants / homes	Pas de logement identifié (p.ex. au 18e anniversaire)
		7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1	Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
			7.2	Logement accompagné pour ex-sans-abri	
	LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	8.1	Provisoirement hébergé dans la famille/ chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement
			8.2	Sans bail de (sous-)location	Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement;
			8.3	Occupation illégale d'un terrain	Occupation d'un terrain sans droit légal
		9 Personnes menacées d'expulsion	9.1	Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels
			9.2	Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1	Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
	LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles	11.1	Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel
			11.2	Construction non conventionnelle	Abri, baraquement ou cabane de fortune
			11.3	Habitat provisoire	Baraque ou cabine de structure semi permanente
		12 Personnes en logement indigne	12.1	Logements inhabitables occcupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.
Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

NOTES

* Source : FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), *ETHOS 2007 : Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*, 2007 (http://www.feantsa.org/files/indicators_wg/ETHOS2007/general/FR_2007EthosLeaflet.pdf).